

Catégories	Filières éligibles	Investissements éligibles	Commentaire	Plafonds de dépenses éligibles
1- Adaptation climatique	Toutes filières	Filet et écran d'ombrage	Pour les serres froides	/
		Broyeur à axes horizontaux	Broyeurs et faucheuses sous clôtures, broyeurs de refus éligibles. Gyrobroyeur, épareuse, broyeur d'accotements non éligibles.	7 000,00 €
		Broyeurs de fanes de pommes de terre (1 billion)		7 000,00 €
2- Gestion de l'herbe	Ruminants	Broyeurs de fanes de pommes de terre grandes largeurs	2 billons et plus	15 000,00 €
		Barres d'effarouchement		6 000,00 €
		Faucheuse < 5m		10 000,00 €
		Dérouleuses de round		6 000,00 €
		Faneuse		7 000,00 €
		Andaineurs ≤ 5 m		7 500,00 €
		Andaineurs + 5 m		12 000,00 €
		Faucheuse auto chargeuse	Remorque autochargeuse non éligible	25 000,00 €
3- Systèmes herbagers	Toutes filières	Enrubanneuse		12 000,00 €
		Distributrice de betteraves		25 000,00 €
		Séchage en grange	Séchage en grange des fourrages : Bâtiments et tous ses équipements. Systèmes à énergies fossiles non éligibles.	/
3- Systèmes herbagers	Ruminants	Aménagement de l'accès au pâturage	Terrassement, stabilisation et aménagements, chemins, clôtures fixes (uniquement d'accès au paturage, le long des chemins), passage canadien, franchissement de canal à liseré, barrières d'entrée de champ, portes de tri, boviduc ou passerelle (cours d'eau et route). Aménagements des abords des bâtiments éligibles en productif et exclus en résilient climat carbone.	/
		Aménagement des parcelles de pâturage	Grilles de stabilisation de sol autour des zones d'affouagement ou d'abreuvement. Aménagement de l'abreuvement fixe (compteurs, vanne de redirection dans le bâtiment, traitement de l'eau, surpresseur, réseau sous terrain ou en surface, vannes et pompes, bacs d'abreuvement fixes, flotteurs niveau constant).	/
4- Economies d'énergie	Toutes filières	Bâtiments : Rénovation énergétique	Amélioration de l'isolation et de l'étanchéité des bâtiments existants (bâtiments neufs non éligibles) : - matériaux, matériels et équipements pour l'isolation des locaux, murs, cloisons frigorifiques, toiture, plafond ; - dalle avec isolant périphérique, réseau de collecte des eaux de lavage (hors fosse de récupération des eaux de lavage) ; - remplacement ou création de panneaux vitrés isolants ou fenêtres et portes isolantes. Volets éligibles si combinés aux vitrages isolant.	/
		Récupérateurs de chaleurs et investissements eco energie lait	Récupérateur de chaleur, prérefroidisseur de lait non associé à l'achat d'un matériel de traite. Tank économe.	/
		Systèmes d'éclairage économies en énergie	Dans le cadre d'une rénovation énergétique et en remplacement d'un équipement existant. Installation de lignes électriques pour éclairage basse consommation : éclairage fluocompact, éclairage LED, éclairage induction, dispositif de programmation ou de temporisation, détecteurs de présence, système de contrôle photosensible régulant l'éclairage en fonction de la luminosité externe...	/
		Equipements de chauffage économies en énergie	Dans le cadre d'une rénovation énergétique et en remplacement d'un équipement existant. Equipements de chauffage économies (type lampe chauffante infrarouge, plaque chauffante économique, régulateurs thermiques ...) et systèmes de régulation (boîtiers, capteurs et sondes, organes de commande) hors énergies fossiles. Chauffages biomasses non éligibles.	/
		Systèmes de ventilation économies en énergie	Dans le cadre d'une rénovation énergétique et en remplacement d'un équipement existant. Ventilateurs basse consommation échangeurs thermiques type VMC double flux, déshumidificateurs, destratificateurs d'air, entrées et sorties d'air, trappes et lanterneaux étanches et automatisés, variateurs de fréquence, boîtiers de régulation, capteurs et sondes, organes de commandes (verins, treuils...).	/
		Pompes à chaleur	Pompes à chaleur air/eau, eau/eau (hors captage horizontaux), et les pompes à chaleur géothermiques.	/
	Filières végétales	Lisiothermie	Bâtimenent neuf et rénovation.	
		Groupe froid économie en énergie	Dans le cadre d'une rénovation énergétique et en remplacement d'un équipement existant. Groupe froid économie en énergie pour le conditionnement ou le stockage des pommes de terre, légumes, horticulture, fruits.	/
		Ecran thermique	Dans le cadre d'une rénovation énergétique et en remplacement d'un équipement existant. Isolation des locaux : Simple ou double. Horizontaux ou verticaux.	/
		Ordinateur climatique	Pilotage du climat sous-abris.	/
		Open buffer	Ballon de stockage d'eau permettant le découplage de la production de chaleur et de la distribution de chaleur dans la serre. Installation comprenant le ballon, sa mise en place par une entreprise, les raccords hydrauliques (isolation comprise) et le module de régulation.	/
5-Production d'énergie	Toutes filières	Installation photovoltaïque en autoconsommation	Installations photovoltaïques sur toiture et trackers de production supérieure à 5KWc valorisant l'énergie produite en autoconsommation totale et exclusivement destinée à couvrir les besoins énergétiques liés à l'activité agricole. Sont éligibles, la pose d'équipements de production et de stockage physique d'énergie (stockage seul non éligible), de gestion de l'énergie et d'intégration dans le système électrique, les systèmes numériques (monitoring, sous compteurs, antennes relais, dispositif de suivi des performances dont le matériel de mesure, d'enregistrement, et d'acquisition des données). Les travaux relatifs à l'électricité doivent être effectués par des professionnels (fourniture de matériaux et main d'œuvre). Batteries virtuelles non éligibles.	30 000,00 €
		Couverture de fosse étanche au gaz	Microméthanisation. Avec brûlage des gaz et/ou valorisation énergétique en autoconsommation sur l'exploitation. Structure, charpente, couverture souple ou rigide ou dalle béton. Technologie de méthanisation affichant une production de biogaz inférieure à 30 Nm3/h.	/
6- Dépenses immaterielles	Toutes filières	Dépenses immaterielles, frais généraux	Eligible uniquement en lien avec le reste du projet, non éligible seul. Dans la limite de 10% des dépenses présentées.	10% des dépenses totales